

La Garantie Soleil



Qu'est ce que la Garantie Soleil ?

- Lors de votre réservation dans l'un des hôtel de la destination, vous aurez la possibilité d'opter pour l'option « Garantie Soleil * » (cette offre est disponible uniquement sur les sites officiels des hôtels !).
 - Lors de votre séjour, si il pleut plus de trois heures d'affilée entre 9H00 et 19H00, nous vous remboursons 30% du prix de votre chambre de la nuit en question. Afin de définir les précipitations de la journée, nous utilisons comme référence le site www.meteociel.fr/temps-reel/obs_villes.php?code2=7660
 - Nous attirons votre attention sur le fait que la Garantie soleil ne constitue pas une Garantie annulation.
- * L'option Garantie Soleil peut être soumise à un coût entre 0 et 5 euros selon l'établissement.*

1

RENDEZ-VOUS SUR
LE SITE OFFICIEL DE
L'HÔTEL DE VOTRE
CHOIX

2

RÉSERVEZ VOTRE
CHAMBRE AVEC
L'OPTION
« GARANTIE SOLEIL »

3

PROFITEZ DE VOTRE
SÉJOUR EN TOUTE
TRANQUILLITÉ !



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA GARANTIE SOLEIL

Offre commerciale soumise à conditions et à souscription par les hôtels de la destination soleil (liste établie sur le site <http://www.destinationsoleil.net>) et le client final.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux produits séjours dans les hôtels membre de l'association « destination soleil » qui ont souscrits à l'offre «garantie soleil».

Il a pour objet de garantir aux clients particuliers ayant souscrit à l'offre commerciale « garantie soleil » et réservé leur séjour directement sur les sites officiels des hôtels de la destination soleil, le remboursement d'une indemnité forfaitaire à hauteur de 30 % du prix de la nuit (hébergement uniquement), si un nombre prédéterminé d'heures de pluie est constaté d'affilé durant une journée de 9H00 à 19H00, par jour, tel que cela est défini contractuellement à l'article 4.

2. CONDITIONS D'ADHÉSION

Peut adhérer à l'offre toute personne physique, réservant un séjour dans l'un des hôtels de la destination soleil qui participe à l'offre « garantie soleil »), en qualité de particulier ou de personne morale réservant pour compte d'une personne physique. La réservation de l'offre garantie soleil ne peut se faire que sur les sites officiels des hôtels.

3. DATE D'EFFET, DURÉE DE L'OFFRE

Date d'effet de l'offre : L'offre prend effet le lendemain de la date d'arrivée du client.

Durée effective de l'offre : L'assurance couvre la totalité du séjour réservé par le client, pour lequel la Garantie Soleil a été souscrite à l'exclusion du jour d'arrivée.

Cessation de la garantie : La garantie prend fin dans les cas suivants :

- en cas de la garantie au moins 7 jours avant la date de début du séjour ;
- en cas de no show du client
- en cas d'annulation du séjour et à la date de fin du séjour.

4. FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE

Le déclenchement de la garantie est subordonné aux informations fournies sur le site www.meteociel.fr/temps-reel/obs_villes.php?code2=7660 qui indique le nombre d'heure de précipitations constatées entre 09H00 et 19H00. Si plus de trois heures de précipitations d'affilées sont constatées, le client sera éligible au remboursement de la nuit suivante (hors celle du jour d'arrivée).

5. MONTANT, VERSEMENT DES REMBOURSEMENTS

Montant des remboursements : En cas de sinistre, le client reçoit une indemnité équivalente à 30% du tarif de sa chambre pour une la nuit suivante. Le remboursement n'inclue que la partie « hébergement », hors restauration et autres produits divers. Si le client a réservé une offre packagée, le tarif de la chambre sera définie en tenant compte du tarif du package auquel sera soustrait les tarifs publics des diverses prestations incluses dans le package (petit déjeuner, déjeuner, diner, divers...).

Versement : Le remboursement est effectué automatiquement au moment du check out du client par déduction du montant du remboursement sur la note totale. (FACTURE TOTALE INITIALE - REMBOURSEMENT = FACTURE FINALE).

Si jamais le montant du remboursement est plus important que le montant total initial, le remboursement se fera par chèque adressé à l'ordre du client. Les informations de la réservations (nom, prénom) seront utilisées pour définir l'ordre du chèque de remboursement.

6. TARIFS DE L'OFFRE GARANTIE SOLEIL

Le montant de l'offre est à la discretion de chaque hôtelier de la destination Soleil, plafonnée à 5 € TTC par nuit.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

Cas de force majeure : en cas d'indisponibilité des données provenant du satellite pendant une ou deux journées d'une même semaine, les indices correspondant à chaque journée manquante seront déterminés par le site météo-France à partir de prévisions d'ensoleillement établies le jour même et fournies par Météo-France pour la zone géographique de l'établissement. En cas d'indisponibilité dépassant deux jours dans la même semaine, la garantie sera annulée et remboursée au client.

8 - Loi applicable - Langue utilisée

les relations pré-contractuelles et contractuelles entre l'hôtel et le client sont régies par le droit français. l'hôtel utilisera la langue française pendant toute la durée de l'offre.